

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, les enfants devraient retourner à l'école à partir du 11 mai prochain de manière progressive :

- Le 11 mai : grande section de maternelle, CP et CM2
- Le 18 mai : collèges et lycées, les classes de 6<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 1<sup>ère</sup> et Terminale
- Le 25 mai : l'ensemble des élèves

Les mairies seront en charge de l'organisation de cette rentrée inhabituelle.

Ainsi et afin que celle-ci se déroule le mieux possible, **nous souhaiterions savoir si vous envisagez de mettre votre enfant ou vos enfants à l'école dès la reprise des cours le concernant**, sachant qu'il n'y a aucune obligation en la matière.

En outre, pour des raisons organisationnelles, les services de la cantine ne pourront pas fonctionner à compter du 11 mai. Se sera peut être possible à compter du 18 mai mais nous n'avons à ce stade aucune certitude.

En revanche vous pourrez, si vous le souhaitez, donner un panier repas à votre enfant. Tous les enfants seront encadrés par le personnel municipal durant la pause méridienne.

Je vous remercie de **bien vouloir répondre** soit :

# par téléphone au 06.15.67.13.52

# sur l'adresse mail suivante : [benedicte.cabrol.couffou@live.fr](mailto:benedicte.cabrol.couffou@live.fr)

**avant le 30 avril** en précisant la classe de votre enfant.

Bien à vous

La Mairie